

Les fédérations de parents d'élèves

La participation des parents d'élèves au fonctionnement du service public de l'éducation s'effectue notamment par l'intermédiaire des associations de parents d'élèves.

Rôle des associations

Les associations ont pour rôle de défendre les intérêts moraux et matériels des parents d'élèves, d'informer les familles sur la vie scolaire de leur enfant, de représenter les parents d'élèves en participant aux conseils d'écoles, aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe.

Interventions des associations

Les associations interviennent auprès du chef d'établissement ou par le biais de leurs représentants élus dans les différentes instances éducatives.

Ils sont consultés sur l'organisation de la vie scolaire (projets pédagogiques, règlement intérieur, aménagement du temps scolaire...) et périscolaire (assurances, transports scolaires, restauration, loisirs...).

Les principales associations dans l'enseignement public

Les parents d'élèves se répartissent entre plusieurs associations qui les regroupent par affinités idéologiques, plus ou moins marquées et qui sont, pour ce qui concerne les plus importantes, constituées en fédérations.

- [la fédération des parents d'élèves de l'enseignement public \(PEEP\)](#)

Première association de parents créée en 1905 au lycée Carnot, elle devient fédération dès 1910 et est officiellement reconnue en 1926. Elle n'a concerné longtemps que les parents d'élèves du secondaire, mais regroupe depuis 1964 tous ceux dont les enfants sont scolarisés dans l'enseignement public, de la maternelle à l'université.

La PEEP édite un périodique : "La voix des parents".

- [la fédération des conseils de parents d'élèves de l'enseignement public \(FCPE\)](#)

Elle a été créée en 1946, à l'instigation du Syndicat National des Instituteurs et de la Ligue de l'enseignement. Initialement représentée dans les écoles primaires et maternelles, la FCPE s'implante à partir des années 1960 également dans le secondaire. La FCPE édite : "Pour l'enfant, ... vers l'homme" et "La familles et l'école"

- [la fédération nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement public \(FNAPE\)](#) (*lien en attente de mise à jour*)

Créée en 1932, elle est particulièrement présente dans les lycées d'enseignement professionnel. Elle publie une revue : "Parents d'élèves".

- [l'union nationale des associations autonomes de parents d'élèves \(UNAAPE\)](#)

Créée en 1968, elle édite un périodique : "Présence des parents" et "UNAAPE information"

Dans l'enseignement privé

- [l'union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre \(UNAPEL\)](#)
regroupe les APEL d'établissements dont la première fut créée en 1930 à Marseille . Elle publie la revue : "Famille et Éducation"

Textes de référence

- Circulaire du 22 mars 1985, relative à l'utilisation des locaux scolaires par le maire
- décret n° 85-924 du 30 août 1985, relatif au conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement
- Circulaire n° 93-294 du 15 octobre 1993, relative à l'utilisation des locaux scolaires par les associations en dehors des heures de formation
- note du 13 octobre 1999, relative à la communication des résultats scolaires

M.A.J. le 26/01/2015

Dans cette rubrique

- [Actualités](#)
- [Orientation](#)
- [Bourses et aides financières](#)
- [Service d'aide pédagogique à domicile](#)
- [Accueillir et scolariser des enfants de moins de trois ans](#)
- [Sorties scolaires des écoles publiques et privées](#)
- [Les activités physiques et sportives tout au long de la scolarité](#)
- [Dispositif classe relais 85](#)
- [Circonscriptions Premier degré](#)
- [Aires de recrutement des collèges](#)
- [Fédérations de parents d'élèves](#)
- [Sensibilisation à la prévention des risques](#)
- [Éducation sécurité routière](#)
- [Adaptation et Scolarisation des élèves Handicapés](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Vendée
Cité administrative Travot, rue du 93ème régiment d'infanterie
BP 777 - 85020 La Roche/Yon CEDEX
Tél. 02 51 45 72 00